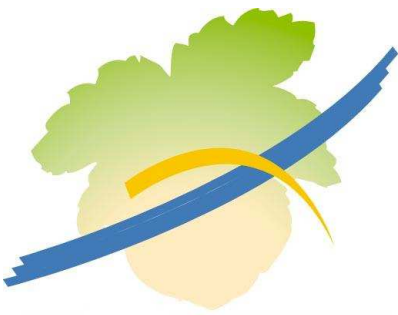


NOVEMBRE - DECEMBRE 2020



*La Regrippière*



[www.mairie-laregrippiere.fr](http://www.mairie-laregrippiere.fr)

# Sommaire

2  
Le mot du maire

3  
Conseil municipal

9  
Vie communale

13  
Sport

14  
Enfance et jeunesse

18  
Sèvre et Loire news

22  
Autour de chez nous

24  
Le coin détente

26  
Infos pratiques



## *À votre tour*

*Comme vous pouvez le remarquer, le bulletin municipal a changé : plus de couleurs, une nouvelle page de couverture...*

*D'autres idées vont encore arriver dans vos prochains bulletins. Et nous faisons appel à vous : une recette de cuisine à partager, ou encore un Regrippierois que vous voulez mettre à l'honneur, un site sur la commune à découvrir...*

*Nous attendons vos retours soit par mail à l'adresse de la mairie ou par un petit papier dans la boîte à lettres de la mairie.*

## MAIRIE

11 Place de l'Eglise  
44330 LA REGRIPIERE  
Tél. 02.40.33.63.14  
contact@mairie-laregrippiere.fr  
Ouvert du lundi au samedi  
de 9h à 12h30





Pascal EVIN  
Maire de la Regrippière

Léon avait 19 ans, Julien 22 ans, Louis 35 ans.... Ils sont partis de la Regrippière avec d'autres copains vers des régions inconnues, prenant les moyens de l'époque, pour ne parfois jamais revenir.

La « Grande Guerre », comme on l'appelle, est une période tragique de notre histoire. Ils ne savaient sûrement pas ce qui les attendait, laissant parents, compagne, femme et enfants, seuls, sans nouvelles, restant à travailler à la ferme ou dans un commerce.

Ceux qui sont revenus se sont souvent réfugiés dans un mutisme pour épargner leurs proches des horreurs vécues ; ce que les livres et les films ne pourront jamais retranscrire.

61 Regrippiétois ne sont pas rentrés, sur une population d'environ 1000 habitants à l'époque. Une génération sacrifiée ! Il est toujours difficile de regarder l'histoire avec les yeux d'aujourd'hui.

Les noms de ces jeunes hommes sont gravés sur notre monument aux morts au milieu du cimetière pour ne pas oublier. Ils défendaient leur pays, leur drapeau sans avoir rien demandé. À ce titre, les commémorations du 11 novembre sont essentielles même en période de crise sanitaire. Elles rendent hommage à toutes les victimes de cette guerre. Ces commémorations peuvent paraître pour certains, ringardes, « réac », « va-t-en-guerre, désuètes, d'un autre temps, voire inutiles, et pourtant elles sont plus que jamais d'actualité au regard des conflits dans le monde. Nous sommes une grande majorité à n'avoir pas connu de périodes de guerre, à vivre dans un pays en paix. Beaucoup de continents et de pays ne connaissent pas cette trêve.

La conscience du temps qui passe chez l'homme suppose irréversiblement un devoir de mémoire. Sans passé, sans racines, l'homme serait incomplet. Merci aux associations d'anciens combattants, à Joseph Boiteau membre et ancien maire, de perpétuer cette mémoire, d'aller dans les écoles, de parler de l'histoire de notre commune avec les plus jeunes, de restaurer les archives pour ne pas oublier. C'était il y a

quelques années seulement, c'était hier !

Depuis plusieurs mois, la crise sanitaire a mis à mal les associations, financièrement et moralement. Les reprises se font parfois difficilement. Nous avons près d'une trentaine d'associations communales, ce qui démontre la richesse du mouvement associatif local et votre engagement pour la collectivité. L'entraide et la solidarité font partie de l'histoire du territoire, du vignoble. Les règles sanitaires nous obligent parfois à restreindre ou à annuler des événements, qui nous privent de nos loisirs ou de notre sport. La municipalité sera toujours au côté des associations pour trouver des solutions, mais également vous protéger. Merci à tous les bénévoles qui donnent de leur temps.

Le café restaurant est fermé. C'est une mauvaise nouvelle ! Le conseil municipal va œuvrer pour rechercher un nouveau repreneur.

Une pensée pour Madame Odile TERRIEN qui nous a quitté récemment. Toujours disponible, c'est avec beaucoup de courage qu'elle a tenu la « superette » de la commune durant de nombreuses années.

Le repas des aînés n'aura pas lieu cette année, un événement attendu et apprécié, mais nous le célébrerons différemment. Nos aînés sont les plus touchés par l'isolement, nous garderons le lien quoiqu'il arrive !

Les différents projets de la commune engagés suivent leur cours. Nous avons validé l'emplacement du futur bâtiment de la périscolaire ; nous élaborerons prochainement un appel d'offres en vue de trouver un architecte qui mènera à bien ce projet. L'antenne « Orange » est branchée ce qui va permettre d'améliorer notre niveau de réseau. Un bord de route a été aménagé, route de la Tranchais ainsi que devant l'entrée de l'école privée.

Nous travaillons avec la communauté de communes pour construire un vrai projet de territoire avec une complémentarité et une solidarité entre les communes.

Nous sommes de nouveau confinés. C'est une nouvelle période difficile à passer. Ne relâchons pas notre vigilance face au virus, soyons prudents et restons unis.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 7 septembre 2020 à 20 heures à la salle du prieuré, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Date de convocation : 19 août 2020

**PRESENTS:** M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M GUILLOU V., Mme PETITEAU M-E, M AMOSSÉ M., Mme BARON A., M BAUDRY M., M BOUCHEREAU F., M CARETTE C., Mme CLÉRO V., Mme FONTENEAU C., M GAULTIER J-L, Mme JOLIVET C., Mme LAMBERT B., Mme PASQUEREAU C., M SOURISSEAU B.

**EXCUSES:** M DUGUÉ V., Mme HERBRETEAU M-A

**POUVOIRS:** M DUGUE donne pouvoir à M EVIN P.

Mme HERBRETEAU donne pouvoir à M EVIN P.

Mme PASQUEREAU C. est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 7 juillet 2020 a été approuvé.

### PRÉSENTATION DE LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION

M le Maire invite M MOYER C., manager eau et assainissement à la Communauté de communes Sèvre et Loire, à présenter la nouvelle station d'épuration.

M Moyer rappelle le transfert de compétence assainissement à la communauté de communes Sèvre et Loire.

Il explique le contexte actuel avec les stations des Rinelières et des Carrières. Suite à l'étude de faisabilité établie en décembre 2017, trois scénarios ont abouti avec le choix de la construction d'une nouvelle et unique station de 1 300 EH (équivalent habitant) sur le site des carrières. Les effluents de la future station iront se jeter dans la Sanguèze qui est très sensible à la pollution. Le dossier de loi sur l'eau a été déposé auprès des services de la police de l'eau en janvier 2019.

La station choisie par les anciens élus communautaires est une boue activée. Il y aura peu de nuisances olfactives et sonores.

Le début des travaux a commencé le 27 juillet dernier.

Fin septembre, le terrassement aura lieu ce qui engendrera un afflux de camions pour l'empierrement.

La fin des travaux aura lieu fin avril 2021. L'entretien de la station sera réalisé par l'entreprise SUEZ.

### DÉCLARATION DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

M Le Maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner sur lesquelles la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 24 juillet 2020 :

- E 1640	Le Briancon	139 m <sup>2</sup>
- E 1643	Le Briancon	119 m <sup>2</sup>
- E 600	9 Place de l'Eglise	40 m <sup>2</sup>

appartenant à M et Mme MARCHIRANT(demandé par Me PENARD à VALLET). Parcelles situées en zone Ua et A du PLU.

Déclaration reçue en mairie le 3 août 2020 :

- E 846	Les Bois de Foire	270 m <sup>2</sup>
- E 847	Les Bois de Foire	90 m <sup>2</sup>

appartenant aux consorts PICOT(demandé par Me PENARD à VALLET). Parcelles situées en zone 1 Aub du PLU.

Déclaration reçue en mairie le 3 août 2020 :

- E 833	Jardin de Briord	133 m <sup>2</sup>
---------	------------------	--------------------

appartenant à Mme DESTANNE (demandé par Me PENARD à VALLET). Parcelle située en zone 1 AUB du PLU.

Déclaration reçue en mairie le 10 Août 2020 :

- E 745	La Fleurancellerie	403 m <sup>2</sup>
- E 749	5191 rue de la Chapelle	514 m <sup>2</sup>
- E 1628	5190 rue de la Chapelle	72 m <sup>2</sup>

appartenant à M JAIRE et Mme BOUVET (demandé par Me TEILLIAIS à CLISSON). Parcelles situées en zone Ub du PLU

Déclaration reçue en mairie le 24 Août 2020 :

- E 2628	Place Saint Joseph	29 m <sup>2</sup>
- E 2630	Grand Jardin	83 m <sup>2</sup>

appartenant à M RIPAUD (demandé par Me TEILLIAIS à CLISSON). Parcelles situées en zone Ua et 1 Aub du PLU

Déclaration reçue en mairie le 24 Août 2020 :

- E 1615	1 rue des Fontaines	377 m <sup>2</sup>
- E 1990	Le bourg	324 m <sup>2</sup>

Appartenant à Consort PICOT - DESTANNE (demandé par Me PENARD à VALLET). Parcelles situées en zone Ua du PLU

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**- RENONCE A SON DROIT DE PRÉEMPTION sur ces biens.**



## CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

### DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Considérant, le coût des travaux pour le bas coté de la route de la Tranchais, le remboursement du dernier trimestre des TAP et l'acompte de la location de la salle polyvalente, et le budget accordé pour la formation des élus, il convient de procéder aux écritures si après :

#### Fonctionnement

##### Recette

- Article 74121 Dotation de solidarité rurale  
+ 7 500

##### Dépense

-Article 673 Titres annulés + 2 500  
-Article 6535 Formation + 5 000

#### Investissement

##### Dépense

-Article 2315 VOI 50 Trottoir route de la Tranchais  
+ 10 000  
-Article 2315 SAL 65 Aménagement extérieur salle  
- 10 000  
-Article 2183 MAI 67 Copieur - 2 300  
-Article 2313 ACC 96 Accessibilité WC public  
+ 2 300

Après discussion, les élus, à l'unanimité :

**-EMETTENT un avis favorable** à cette décision modificative budgétaire et autorisent le Maire à procéder aux écritures correspondantes.

#### DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE AU MAIRE - FINANCES : COMMANDES PUBLIQUES, CRÉDIT DE TRÉSORERIE

Le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions limitativement indiquées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 19 voix :

-D'accorder au Maire, pendant toute la durée de son mandat, une délégation de signature, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur à 50.000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

-D'accorder au Maire, pendant toute la durée de son mandat, une délégation de signature, pour procéder dans la limite définie ci-après, à la souscription d'ouvertures de crédits de trésorerie et passer à cet effet les actes nécessaires, ainsi que toutes opérations utiles à leur gestion et à leur clôture. Ces ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois dans la limite d'un montant annuel de 150.000 € maximum, à un taux

effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comporteront un ou plusieurs index parmi les index suivants - EONIA, T4M, EURIBOR, - ou un taux fixe.

En cas de nécessité, le Conseil Municipal, durant l'absence ou l'empêchement du Maire, autorise les Adjointes par ordre de priorité (du 1<sup>er</sup> au 4<sup>ème</sup>) à exercer la délégation confiée au Maire (M CAILLER 1<sup>ère</sup> adjointe ; Mme DURAND 2<sup>ème</sup> adjointe ; M GUILLOU 3<sup>ème</sup> adjoint ; Mme PETITEAU 4<sup>ème</sup> adjointe).

#### CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION DE L'ŒUVRE DU PRIEURÉ NOTRE DAME

M le Maire expose l'action menée par l'Association de l'œuvre du Prieuré Notre Dame, propriétaire de parcelles situées à la Fleurancellerie pour 166 ares 73 ca.

Des bénévoles entretiennent le site pour assurer le pèlerinage du 15 août, pour l'accès aux promeneurs et aux écoles.

La mairie apporte son soutien par le fauchage de trois parcelles.

L'association a sollicité la commune pour signer une convention.

M le Maire donne lecture de celle-ci.

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-De valider la proposition de convention,

-D'autoriser le Maire (ou son adjoint délégué) à signer ladite convention,

#### CONVENTION SUR LE RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX

M le Maire donne lecture d'une convention proposée par le Trésor Public relatif au recouvrement des produits locaux, hors fiscalité et dotations.

Cette convention précise les domaines dans lesquels l'ordonnateur et son comptable assignataire peuvent développer leur coordination pour parvenir à une amélioration des niveaux de recouvrement des produits mis en recouvrement par la collectivité locale auprès du comptable public.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer ladite convention sur le recouvrement des produits locaux.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

### DÉSIGNATION REPRÉSENTANTS DU SYDELA

Le conseil municipal nomme les délégués au sein du SYDELA :

Titulaires	Suppléants
M Vincent GUILLOU	M Cédric CARETTE
M Roger CAILLER	M Michael BAUDRY

### CONVENTION RELATIVE A LA MUTUALISATION DE LA FORMATION DES ÉLUS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE ET LOIRE

La loi reconnaît aux élus un véritable droit de bénéficier d'une formation individuelle et adaptée selon les modalités définies par l'assemblée délibérante.

Les dépenses de formation constituent, pour le budget de la collectivité, une dépense obligatoire. L'enveloppe allouée à la formation des élus sera évaluée chaque année en fonction des demandes présentées et sera inscrite au budget général de la commune. Le montant plafond des dépenses réelles de formation (comprenant les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration, les frais pédagogiques, la compensation éventuelle des pertes de revenu applicable et plafonnée selon les règles en vigueur) est fixé à 20 % du montant total des indemnités théoriques de fonction. Les crédits disponibles non utilisés au cours de l'exercice comptable sont automatiquement reportés à l'exercice suivant.

Un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la collectivité doit être annexé au compte administratif, il fera l'objet d'un débat annuel en Conseil communautaire, au cours duquel seront également définis les nouveaux thèmes considérés comme prioritaires pour l'année à venir.

Le Conseil municipal est appelé à :

-Acter les orientations suivantes pour la formation des élus de la Communauté de communes Sèvre et Loire :

° L'exercice du droit à la formation s'applique à tous les membres du Conseil municipal. Il sera opposable à tout conseiller jusqu'au renouvellement des mandats.

° Chaque conseiller qui souhaite participer à un module de formation doit préalablement en avertir la Présidente, qui instruira la demande, engagera les crédits et vérifiera que l'enveloppe globale votée n'est pas consommée. Afin de faciliter l'étude du dossier, les conseillers devront accompagner leur demande des pièces justificatives nécessaires : objet, coût, lieu, date, durée, bulletin d'inscription, nom de l'organisme de formation...

° Toute demande de remboursement de frais de formation devra être accompagnée des justificatifs nécessaires et précis.

° Les priorités seront données :

.aux élus ayant délégation demandant une formation de leur matière déléguée

.à tout nouvel élu ou élu n'ayant pas déjà eu des formations au cours du mandat ou qui connaîtrait un déficit de stages par rapport aux autres demandeurs

aux actions de formation dispensées par un organisme de formation départemental agréé par le ministère de l'Intérieur pour la formation des élus

.aux actions de formation dispensées par l'association départementale ou nationale des maires

-aux actions de formation portant sur les thématiques retenues dans les orientations de formation définies par le Conseil communautaire

° Les objectifs des formations retenues pour les années 2020 et 2021 sont les suivants :

.Favoriser le rôle et le positionnement de l'élu (statut, organisation institutionnelle, pouvoirs de police, communication, médiation, annonce d'un décès, etc ...)

.Apporter une connaissance générale sur le fonctionnement des collectivités (rôles et missions de la commune et de l'intercommunalité)

.Renforcer la compréhension de la gestion des politiques locales (ex : budget et finances publiques, commande publique, démocratie locale, fondamentaux de la fonction publique territoriale, aménagement du territoire et urbanisme, développement durable, etc...)

.Acquérir des connaissances spécifiques aux compétences de la CCSL dont l'élu a la charge

-Fixer le montant minimum annuel de 5 000 € dédié à la formation des élus de la CCSL. Un montant supérieur pourra être proposé au vote du budget primitif chaque année, afin de tenir compte des demandes présentées sans excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction.

-Approuver la convention de mutualisation de l'organisation des formations des élus sur le territoire de la Communauté de communes Sèvre et Loire pour elle-même et ses communes-membres, qui prévoit les modalités de mise en œuvre et de répartition financière

### DIVERS

#### Incivilités

M le Maire rappelle les différentes incivilités qui ont eu lieu cet été : boîtes aux lettres dégradées, brûlage des différents courriers trouvés dans celles-ci, vol des roues du véhicule de la périscolaire, intrusion à l'école publique, inscription sur les portes de la salle polyvalente, rampe de l'école publique dégradée, incivilité à l'aubette de bus de la Porchetière, vol de vélos, etc...



## CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

Un courrier va être distribué à chaque habitant qui fait un état des lieux sur les dégradations et le devoir de chacun.

### Inondation du 9 mai

M le Maire informe qu'une réunion publique aura lieu le vendredi 25 septembre 2020 à 19h00 à la salle polyvalente en présence de Besnier Aménagement.

### Position de la future périscolaire

La future périscolaire sera installée sur les terrains de tennis derrière l'actuelle périscolaire.

### Poubelles école publique

Le service technique a créé un local poubelle fermé sur la cour de l'école publique.

### Repas des aînés

Le repas des aînés n'aura pas lieu cette fin d'année suite à la crise sanitaire. Celui-ci sera peut-être décalé en début d'année ou une alternative sera trouvée.

### Audit TAP

Un questionnaire va être distribué aux parents et aux enfants. Pour les enseignants, les élus et les associations liées à l'enfance (restaurant scolaire et périscolaire), il sera sous forme d'échange pour connaître la position de chacun.

---

## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2020

---

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 5 octobre 2020 à 20 heures à la salle du prieuré, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Date de convocation : 25 septembre 2020

**PRESENTS** : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M GUILLOU V., M AMOSSÉ M., Mme BARON A., M BAUDRY M., Mme CLÉRO V., M BOUCHEREAU F., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU C., Mme JOLIVET C., Mme HERBRETEAU M-A, M SOURISSEAU B., Mme PASQUEREAU C.

**EXCUSES** : Mme PETITEAU M-E, M CARETTE C. ; M GAULTIER J-L, Mme LAMBERT B.

**POUVOIRS** : Mme PETITEAU M-E a donné pouvoir à Mme JOLIVET C.

M GAULTIER J-L a donné pouvoir à M CAILLER R

Mme PASQUEREAU C. est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 7 septembre 2020 a été approuvé. M le Maire demande d'enlever le sujet suivant : Déclaration de biens soumis au droit de préemption

RÉVISIONS TARIFS : SALLES, CONCESSIONS  
CIMETIÈRES, DROIT DE PLACE, PHOTOCOPIES

### CONCESSIONS CIMETIERE

M Le Maire informe les élus sur les tarifs en cours. M.GUILLOU propose de réfléchir à un aménagement pour le jardin du souvenir et d'envisager peut-être la mise en place d'un tarif.

Après avoir pris connaissance, et après discussion, le Conseil Municipal décide de conserver les tarifs de 2019, à savoir :

- 15 ans : 140 €

- 30 ans : 210 €

En ce qui concerne le columbarium, le conseil Municipal fixe les tarifs suivants :

- 15 ans : 280 €

- 30 ans : 530 €

L'inscription sur la plaque reste à la charge de la famille.

### DROIT DE PLACE

Après avoir pris connaissance des tarifs appliqués pour les droits de place, et après discussion, le Conseil Municipal décide de conserver les tarifs de

2020, soit :

- 17 € pour une occupation ponctuelle

- 35 € par trimestre, payable à l'avance,  
pour une occupation régulière.

### PHOTOCOPIES

Faisant suite à la délibération du 25 octobre 1999, créant une régie, le Conseil Municipal modifie les tarifs de 2020, à savoir :

### PHOTOCOPIES NOIR ET BLANC :

- Format A4 0,20 €

- Format A3 0,35 €

### POUR LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE :

#### Noir et blanc

Format A4 : 0,08 €

Format A3 : 0,15 €

#### Couleur

Format A4 : 0,20 €

Format A3 : 0,35 €

**CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020**

SALLES POLYVALENTE ET DE CONVIVIALITE

Monsieur GUILLOU rappelle qu'il a été décidé lors du mandat dernier la modification du tarif de la salle au moment de la réception des travaux.

Le Conseil Municipal décide de conserver les tarifs de location de la salle polyvalente de 2020 ci-après :

	COMMUNE	HORS COMMUNE	
SALLE JOURNEE + SALLE DE CONVIVIALITE	370	440	
SALLE VIN D'HONNEUR	150	180	
CUISINE	100	125	
ESPACE DE CONVIVIALITE	100	125	
PACK 3 SALLES (CUISINE-SALLE-ESPACE DE CONVIVIALITE)	390	490	
PACK 3 SALLES 2 JOURS	585	735	
	TARIFS ASSOCIATIONS COMMUNALES		TARIFS ASSOCIATIONS HORS COMMUNE
	LUCRATIF	NON LUCRATIF	
SALLE JOURNEE + SALLE DE CONVIVIALITE	120	0	180
CUISINE	40	0	60
ESPACE DE CONVIVIALITE	40	0	60
PACK 3 SALLES (CUISINE – SALLE – ESPACE DE CONVIVIALITE)	150	0	210
PACK 3 SALLES 2 JOURS	225	0	315

**Gratuité pour :**

- Les activités ou manifestations organisées par la Municipalité,
- Etablissements scolaires et associations communales pour réunions ou assemblées générales (avec micro) et activités à but non lucratif.
- Associations intercommunales pour assemblées générales une fois par mandat

**- REGLEMENT : 50 % DU COUT DE LOCATION A LA RESERVATION**

**- PAIEMENT DU SOLDE DE LOCATION A LA REMISE DES CLES.**

**- CAUTION DE 1000 € A LA REMISE DES CLES**  
**- REMISE DES CLES LE MATIN A 9 HEURES**

**VERRES CASSES : 1,60 €**

**AUTRES LOCATIONS : 3 € LA TABLE – 1 € LA CHAISE**

**AVANCE SUR PARTICIPATION AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PUBLIQUE SUR SACRÉ COEUR**

Après discussion, le conseil municipal a décidé de reporter le dossier. La commission enfance est chargée de rencontrer le président de l'OGEC pour avoir plus d'informations.

**DÉSIGNATION REPRÉSENTANTS DU LOIRE ATLANTIQUE DÉVELOPPEMENT–SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (LAD-SPL)**

M le Maire rappelle l'acquisition d'action de LAD - SPL auprès du département le 8 décembre 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**Désigne** M BAUDRY Michael, titulaire, et M EVIN Pascal, suppléant, pour représenter au sein de l'assemblée spéciale de LAD-SPL et les autoriser à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leurs être confiée au sein de ladite assemblée et, plus particulièrement, celle de représentant commun,



## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2020

### INFORMATIONS DIVERSES

Mme PETITEAU et M CARETTE sont présents.

#### [Données sur la commune](#)

M Le Maire a présenté les derniers chiffres pour la commune au niveau de l'évolution démographique, des logements, du cadre de vie, de l'emploi, du niveau de vie et des finances locales par rapport à la communauté de communes et au département de Loire Atlantique.

#### [Syndicat de pays du Vignoble Nantais](#)

Le nouveau président est M Aymar RIVALLIN, maire de MAISON SUR SEVRE. Ce syndicat gère l'office de tourisme, le programme leader européen et le patrimoine. Il est composé de la communauté Sèvre et Loire, de la commune de Basse Goulaine, de la commune de Vertou et Clisson Sèvre et Maine Agglo.

#### [Réunion publique](#)

La réunion publique s'est déroulée en 3 parties : présentation du bilan de la Communauté de Communes et de l'EPTB (Etablissement Public Territoriaux de Bassins) de Sèvre Nantaise, des futurs lotissements par la société Besnier Aménagement et du calcul pour la création de bassin d'orage par la société Artelia. Il y avait environ 30 personnes.

Monsieur le Maire et Monsieur GUILLOU, adjoint urbanisme, vont rencontrer certaines personnes ayant fait des demandes de renseignements complémentaires par courrier ou par oral.

#### [Périscolaire](#)

Monsieur, CAILLER, adjoint aux bâtiments, a présenté l'approche estimative et le planning prévisionnel pour la construction de la périscolaire. L'estimation est d'environ 1 300 000 €. Le montant définitif sera en fonction du résultat de l'appel d'offres.

La mise en service des locaux est estimée à décembre 2023.

#### [Sécurité école publique](#)

Mme PETITEAU, adjoint à l'enfance jeunesse, et M CAILLER, adjoint aux bâtiments ont fait le tour de l'école. Plusieurs points sont à améliorer : installer un point de rassemblement en cas d'incendie sur le terrain de tennis, sécuriser les ganivelles mises entre les deux préfabriqués et mise en place de l'interphone.

#### [Commission sécurité](#)

La commission sécurité s'est réunie. Il est prévu d'effectuer plusieurs devis sur la mise en place d'une alarme pour les salles de sport et polyvalente.

Concernant les voisins vigilants ou commune vigilante, la commission se renseigne à ce sujet.

Yves BARTRA, coordinateur enfance jeunesse, avec l'accompagnement de la gendarmerie pourrait mettre en place une information civique pour les élèves de CM1 et CM2.

Il va être mis en place un tableur où seront mentionnées avec les dates et la description des dégradations subies pour établir un état des lieux précis.

M Le Maire rencontre la gendarmerie dans les prochains jours.

#### [Site internet](#)

M GUILLOU a présenté la nouvelle mise en page du site internet. Des modifications vont être apportées au fur et à mesure.

#### [Antennes](#)

L'antenne orange est en fonctionnement depuis le 29 septembre. L'antenne Bouygues située dans la zone des treize Vents sera mise en route en début d'année prochaine.

#### [Commission mobilités](#)

M CARETTE, membre de la commission mobilité à la communauté de communes Sèvre et Loire, fait part de la réflexion sur les déplacements entre les communes de la CCSL par des voies douces, par le covoiturage avec l'application Ouestgo ou par les transports en commun. Un état sera présenté au mois d'avril en bureau communautaire.





## URBANISME

### ◆ PERMIS DE CONSTRUIRE

**SECHER** Pierre et Jean-Pierre La Gravoire  
Construction hangar pour machines

### ◆ DÉCLARATIONS PRÉALABLES

**EMERIAU** Olivier 7, impasse du Souchais  
Clôture et occultant bois

**PAQUEREAU** Jean-Yves 38 route de la Tranchais  
Auvent avec lames orientables type pergola

**OSMONT** Evelyne 8, rue de la Chaussaire  
Transformation du toit terrasse en toit tuiles

**COMPAIN** Jacky 21, rue du Vignoble  
Bardage en fibre ciment sur pignon

**DORE** Sébastien 1, rue d'Anjou  
Murs en pierre et mur de soutènement

**OLIVIER** Alexandre 3, Place de l'Eglise  
Pose d'un vélux sur toiture

**ASSOCIATION ŒUVRE DU PRIEURE**  
La Fleurancellerie  
Implantation de modulaires

**PICOT** Jean-François 2, la Grande Tranchais  
Création d'un carport

**PETITEAU** Yves 1, rue des Meuniers  
Muret et clôture

**HERBRETEAU** Michel 2, La Coquetière  
Pose de panneaux photovoltaïques

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

- **Lyana BROSSET** - née le 19 août - 30-32 rue d'Anjou

- **Louison TALLEC** - né le 24 octobre - 12, rue de Bretagne



### DÉCÈS



- **TERRIEN** Pierre, décédé le 4 octobre, domicilié 3 la Rinelière, 86 ans.

- **TERRIEN** Odile, décédée le 15 octobre, domiciliée 3 rue d'Anjou, 83 ans.

## REPAS DES AINÉS

Devant une situation actuelle compliquée, due à la pandémie de COVID-19, nous avons le regret de vous annoncer que le conseil municipal a pris la décision d'annuler le repas des aînés cette année.



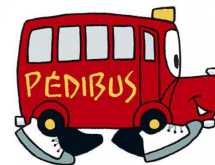
## COVID-19



Pour lutter contre la propagation de la Covid-19, la France est en état d'urgence sanitaire, ce qui a poussé le préfet à prendre des mesures de restriction supplémentaire :

### PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE DANS L'ESPACE PUBLIC





## BÉNÉVOLES POUR PÉDIBUS

Nous avons besoin de [bénévoles pour assurer le pédibus du cirque/ badminton les jeudis en fin d'après-midi.](#)

**Quoi ?** Accompagner à pied des enfants de la périscolaire à la salle polyvalente en toute sécurité. Les aider à se laver les mains et à mettre leurs chaussures.

**Quand ?** Le jeudi de 16h55 à 17h20 (aide régulière ou ponctuelle)

Ce service permet à des enfants de la commune de pratiquer une activité sportive même si leurs parents travaillent.

**Contactez-nous :** Amélie : 06.52.88.20.21 ou Violaine : 07.81.29.26.95.

## L'HEBDO DE SÈVRE ET MAINE RECHERCHE CORRESPONDANT(E)

Vous aimez votre commune ? Vous vous intéressez à son actualité ? Vous aimeriez prendre la plume pour la décrire ? C'est là le rôle d'un correspondant local de presse.

Activité indépendante et à temps partiel, la correspondance locale de presse permet de mettre son temps libre à profit pour aider la rédaction de L'Hebdo de Sèvre et Maine à rendre compte de l'actualité de votre commune.

Il ne s'agit certes pas d'un emploi, mais l'activité est rémunérée : il s'agit là d'un revenu d'appoint.

Écrire quelques lignes sur un événement, l'immortaliser par une photo et transmettre le tout à la rédaction : l'activité de correspondant permet de mettre à profit son sens du contact, son affection pour le territoire et sa volonté de le mettre en valeur. Elle est l'occasion idéale de s'impliquer dans la vie locale.

Si cette perspective vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter :

**[hsm@publihebdo.fr](mailto:hsm@publihebdo.fr) ou 02.40.36.04.34.**

## RECENSEMENT MILITAIRE OBLIGATOIRE

### LE RECENSEMENT MILITAIRE

**QUI ?** Garçons et filles de nationalité française

**Où ?** A la mairie de ton domicile

**QUAND ?** Dès 16 ans

**AVEC QUOI ?** Ta carte d'identité  
Le livret de famille  
Un justificatif de domicile

**POURQUOI ?**  
Pour être inscrit sur les listes électorales  
Pour te présenter aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, BEP, Baccalauréat, permis de conduire, etc.)

---

## BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

---

En France on estime qu'un million de tonnes par an de déchets verts provenant de l'entretien du jardin des particuliers sont brûlés à l'air libre. Largement pratiquée cette activité est pourtant interdite depuis plusieurs années car cette combustion dégage de nombreuses substances polluantes, toxiques pour l'homme et néfastes pour l'environnement. Cette pollution réduit notre espérance de vie.



Des solutions alternatives adaptées existent, plus respectueuses de l'environnement, elles privilégient la valorisation des déchets verts plutôt que leur brûlage.



---

## ZÉRO PESTICIDE

---

Chers habitants, comme vous le savez la commune s'est engagée dans une démarche « zéro pesticide » depuis quelques années déjà.

Ce changement implique une adaptation importante dans notre quotidien.

Pour le service technique, c'est par exemple du temps en plus à consacrer, des outils à acquérir...

Pour vous c'est un changement visuel sur lequel nous devons tous nous adapter.

Aussi, et de façon incitative, nous vous suggérons de participer à cet effort.

Par exemple il vous est tout à fait possible d'entretenir les pieds de mur devant votre façade.

Merci à tous pour votre participation.

---

## DÉJECTIONS CANINES

---



Il a été constaté que très souvent nous retrouvons des déjections canines sur les domaines et voies publiques. Nous souhaitons rappeler qu'il est interdit aux propriétaires d'animaux domestiques de laisser ceux-ci déposer leurs déjections sur toute ou partie de la voie publique, les trottoirs, les caniveaux, les espaces de jeux publics, les parcs et jardins et ce par mesure d'hygiène publique.

Merci de respecter ces règles pour le bon vivre dans notre commune.

---

## LOTISSEMENT DES CORBETIERES

---

Tout comme le lotissement du Pinier l'an dernier.

A la suite d'une visite du lotissement des Corbetières et après en avoir informé le conseil municipal, la commission urbanisme, a pris la décision de continuer l'arrachage des haies communales situées en limite de propriété.

Cette décision fait suite aux fortes difficultés récurrentes d'entretien.

Comme vous pouvez le constater sur la photo ci-dessous, la section des arbustes était devenue trop importante. Le lamier ne pouvait donc plus réaliser l'ensemble de l'entretien.

La mécanisation ne pouvait continuer ainsi, entraînant un temps de travail trop important.

Les arbustes feront donc place à de l'herbe dans un premier temps.

La végétalisation sera donc maintenue.



Les objectifs sont multiples :

- Améliorer les conditions de travail du personnel communal très impliqué dans l'entretien.
- Dégager du temps pour d'autres travaux.
- Limiter les frais externes de location du lamier.

Donner un aspect visuel plus aéré.

Nous vous informons également que des réflexions de places de parking supplémentaires sont en cours dans le lotissement.

Cela se fera également dans le respect de l'environnement :

- Places Végétalisées
- Zéro pesticides

...

La commission Urbanisme.



---

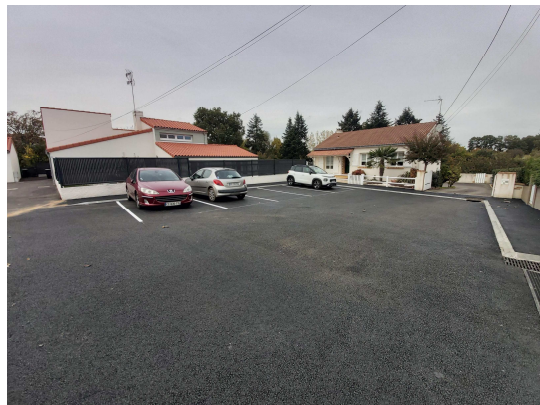
## REFECTION DE LA VOIRIE DE LA COMMUNE

---

La réfection de la voirie rue de la commune est terminée.

Ces travaux prévus au budget, se sont déroulés au mois d'octobre.

On note la suppression d'un trottoir pour laisser place à une bande piétonnière.







L'année sportive 2020 -2021 a débuté, il reste quelques places. Voici nos différents créneaux :



**LUNDI : ZUMBA**

A partir de 14 ans : 19h-20h

Référente : Julie Le Jean (06.63.53.19.64)

ou mail : zumba44.ascr@gmail.com

**MERCREDI : FUTSAL**

2 créneaux adultes : 19h30-21h et 21h-22h30

Référent : Nicolas Branchereau (06.75.33.88.71)



**JEUDI : CIRQUE**

Possibilité de pédibus

4-6 ans : 17h15-18h15

6-11 ans : 18h15-19h30

Référentes : Violaine Suteau (07.81.29.26.95)

et Amélie Bioret (06.52.88.20.21)

**JEUDI : BADMINTON**

7-10 ans : 17h15-18h15

Collégiens : 18h15-19h15

Adultes entrainement : 19h15-20h45

Adultes loisir : 20h45-22h

Référente : Valérie Delahaye (06.61.42.12.62)



**VENDREDI : MULTISPORTS ADULTE**

A partir de 17 ans : 20h-21h30

Référents : Xavier Potin (06.71.09.89.47)

et David Emeriau (06.18.06.45.34)

**DIMANCHE : SPORT EN FAMILLE**

2ème dimanche de chaque mois, 10h-11h30

Référent : Nicolas Terrien (06.08.54.62.74)



Pour tout renseignement ou demande d'inscription, envoyez-nous un mail :

[ascr44@gmail.com](mailto:ascr44@gmail.com)



## ÉCOLE CLÉMENT PELLERIN

### Les mercredis "partagés" école – famille à Clément Pellerin

En lien avec le projet d'école, afin de donner à voir et à comprendre aux familles, le mercredi matin dans la classe des TPS PS MS, c'est "temps partagé en situation" avec un papa ou une maman. Sur cette première période, en atelier, un parent a accompagné les élèves à "apprendre à jouer ensemble" en utilisant des jeux de construction.



C'est un véritable moment d'échanges et de partage. Vivement la seconde période avec un temps jeux de société !

### Une classe de détectives...

Depuis la rentrée, **cinq nouvelles équipes de détectives** ont été recrutées dans la classe de Mme Daoudi (CM1-CM2). Elles sont représentées chacune par un célèbre personnage (Sherlock Holmes, Batman, Miss Marple, l'Inspecteur Gadget et Hercule Poirot) et ont eu à relever de nombreux défis, notamment **les énigmes lors des rituels du matin et le travail en équipe** dans la classe.

Plus difficile encore, ces équipes ont été mises à l'épreuve par la maitresse, juste avant les vacances, lors d'un **escape game** dans la classe. Les élèves avaient une heure pour résoudre une série d'énigmes rebrassant les connaissances de la période (notamment en mathématiques, sciences et français), et pour ouvrir leur coffre renfermant une récompense.

Ils ont ainsi dû **coopérer et développer des raisonnements logiques** pour venir à bout de ces énigmes... Les élèves de la classe ont tous réussi à ouvrir leur coffre, en **57 minutes et 26 secondes**, bravo à eux !



### La rentrée des tout-petits

**Si votre enfant a trois ans au cours de l'année 2021** et que vous souhaitez déjà mettre un premier pied à l'école, nous serons ravies de l'accueillir dans la classe de Carole Bertin et de son ATSEM Irène Leroux, avec les élèves de Petite et Moyenne Sections, à partir de janvier. Un **accueil particulier** est réservé à ces tout-petits, qui n'ont effectivement pas les mêmes besoins que les autres élèves de la classe. Notez par exemple qu'un **aménagement du temps scolaire** est tout à fait possible.

Cela vous permettra de découvrir l'école et son équipe, et **de se préparer et de s'habituer doucement** (pour vous mais aussi pour votre enfant !) à la rentrée en classe de Petite section l'année prochaine. L'école maternelle met particulièrement l'accent sur **le langage et les interactions sociales**, et anticiper la rentrée permet bien souvent de **favoriser tous ces apprentissages**.

N'hésitez pas à **revenir vers nous pour en savoir plus !**

## ÉCOLE SACRÉ-CŒUR INFOS

### « Le Monde et Moi »

La rentrée a été très attendue par les élèves et toute l'équipe enseignante. Petits et grands étaient heureux de se retrouver même si les habitudes changent avec le protocole sanitaire.

Alors même si les projets ne peuvent pas se construire comme les années précédentes, on imagine, on crée et on invente de nouvelles choses. L'important c'est de grandir ensemble avec le sourire !

Le thème de cette année est « le monde et moi ».



### « Les Petits et Paris »

La classe des PPS-PS-MS est partie à la découverte de la capitale de la France...

Cette année, la mascotte Petit-Hibou est partie pour un long voyage à la découverte du monde. Les élèves ont reçu de ses nouvelles début octobre. Elle a envoyé une lettre et des photos de sa première escale : PARIS.

Elle a pu découvrir les plus grands monuments dont la Tour Eiffel et la cathédrale Notre-Dame de Paris. Elle s'est arrêtée au musée du Louvre, et a admiré les colonnes de Daniel Buren au Palais Royal.

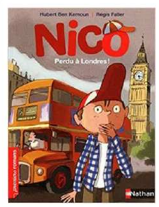
Les élèves ont réalisé des feux d'artifice aux couleurs de la France sous la Tour Eiffel et dessiné un mur de lignes verticales à la manière de Daniel Buren.

La mascotte a aussi eu l'occasion de faire une balade sur la Seine en s'installant dans un fameux bateau-mouche ! Elle a d'ailleurs présenté les oiseaux qu'elle a rencontrés lors de cette promenade. C'est avec des yeux tout émerveillés que les élèves ont suivi son périple...

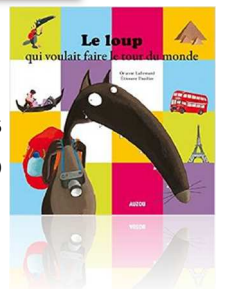


### « Un petit Tour pour les CE »

En lien avec le projet de l'école sur le tour du monde, les élèves de CE1 suivent les aventures de Loup à travers l'album « Le loup qui voulait faire le tour du monde ». Ce loup qui s'ennuyait dans sa forêt décide de voyager. Il nous fait découvrir l'Italie, l'Égypte, l'Afrique, la Chine et plein d'autres pays...



Quant au CE2, ils visitent Londres avec Nico. Ils découvrent Big Ben et des particularités de l'Angleterre comme les bus rouges à étages, les taxis noirs, les voitures qui roulent à gauche...



### « La chenille des GS-CP »

Un matin, l'enseignante des GS-CP a apporté en classe des chenilles...Elles ont mangé le nectar puis elles ont disparu dans un cocon : la chrysalide. Puis, de ces chrysalides sont sortis de jolis papillons. Les élèves ont pris le temps de les observer puis de les relâcher dans leur maison dans la nature.



### « Expériences pour les CM »

Cette période, les élèves ont réalisé des expériences avec des bouteilles en plastique pour équilibrer des fléaux.

Puis, dans un 2<sup>ème</sup> temps, ils ont fabriqué des mobiles sur le thème d'Halloween.



### « A l'eau »

Les CE et CM poursuivent leurs sessions natation à la piscine de Vallet tous les lundis matin.

### « Soirée Burger » du vendredi 16 octobre

L'équipe de l'OGEC a organisé sa 1<sup>ère</sup> soirée Burger !! Ne pouvant pas nous rassembler, les membres de l'OGEC ont proposé aux familles de venir chercher leur Burger fait maison dans le Drive installé sur la cour de l'école !!



Les pains ont été confectionnés par la boulangerie du Landreau et les steaks préparés par les charcuteries du vignoble à Vallet.

Et c'était un vrai délice !!!



Retrouvez tous les projets de l'école sur notre site :

[sacrecoeur-laregrippiere.fr](http://sacrecoeur-laregrippiere.fr)

Si vous souhaitez prendre contact avec la directrice, Mme Françoise BARRE

Par courriel : [ecole.sacre.coeur@gmail.com](mailto:ecole.sacre.coeur@gmail.com) / Par téléphone : 02.40.33.63.60



---

## SERVICE ENFANCE JEUNESSE

---



Au sein de la mairie, le coordinateur enfance-jeunesse, Yves Bartra a pour mission la mise en place du Projet Educatif Du Territoire (PEDT).

Il assure, en lien avec les élus municipaux de la commission enfance jeunesse :

- Le lien avec les différents partenaires du PEDT (Ecoles, Croc'Loisirs, Association de gestion du restaurant d'enfants, ASCR, médiathèque, parents d'élèves, CAF, Jeunesse et sport, éducation nationale...).
- La participation au comité technique de la Convention Territoriale Globale (actions mises en place au niveau de la communauté de communes Sèvre et Loire (CCSL) autour de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité).
- L'animation et l'accompagnement du Conseil Municipal des Enfants (CME).
- L'organisation de la pause méridienne et des Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP).

Yves Bartra reste à votre disposition pour toutes informations et/ou tous projets à destination des enfants, des jeunes ou des parents. Tél. : 02.40.33.63.14

[enfancejeunesse@mairie-laregrippiere.fr](mailto:enfancejeunesse@mairie-laregrippiere.fr)





MEDIAS & COMMUNICATION

## MIEUX NOUS CONNAÎTRE, ÇA VOUS DIT ?

### ON PARLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE & LOIRE DANS PLUSIEURS NOUVEAUX SUPPORTS DE COMMUNICATION...

Nous avons à cœur de vous aider à mieux nous connaître afin de faciliter votre vie quotidienne. Savoir où s'adresser en cas de questions, mieux connaître les services intercommunaux qui peuvent vous être utiles au quotidien... C'est dans cet objectif que de nouveaux outils voient le jour bientôt, qu'ils soient en version papier ou en version numérique pour s'adapter à tous...

#### UN NOUVEAU SITE INTERNET EAU & ASSAINISSEMENT, EN SEPTEMBRE

Besoin d'informations en matière d'assainissement ou d'eau potable en cas de construction ou de vente de votre maison ? L'objectif de ce site, répondre au mieux à toutes les questions que vous vous posez en matière d'assainissement collectif et non collectif, sur votre facture d'eau et sur vos démarches. **RDV sur [eau-assainissement.cc-sevreloire.fr](http://eau-assainissement.cc-sevreloire.fr)**

#### UN NOUVEAU SITE INTERNET URBANISME, EN SEPTEMBRE

Pour connaître les démarches : avant de construire son logement, rénover son habitat, pour prétendre à la location d'un logement social ou pour accéder au foyer de jeunes actifs du territoire, découvrez sur ce nouveau site, les rubriques suivantes : Aménagement du territoire dont PLU communaux et PLU (intercommunaux) / Politiques de l'habitat / Votre projet de construction / Vos aides potentielles

**RDV sur [urbanisme.cc-sevreloire.fr](http://urbanisme.cc-sevreloire.fr)**



#### UN NOUVEAU JOURNAL SÈVRE & LOIRE

En octobre, surveillez votre boîte aux lettres !

Le Journal Sèvre & Loire permet de mieux comprendre à quoi sert une intercommunalité ?

Qui sont les élus de la nouvelle gouvernance Sèvre & Loire, pour ce mandat 2020-2026 ?

Découvrez sa version interactive sur [interco.cc-sevreloire.fr](http://interco.cc-sevreloire.fr)

#### UNE NEWSLETTER SEVRE & LOIRE pour

retrouver, mensuellement, toute notre actualité. Abonnez-vous en cliquant ici [bit.ly/3b8G4Hr](http://bit.ly/3b8G4Hr).



**Un doute, une question :**  
02 51 71 92 12 ou à [contact@cc-sevreloire.fr](mailto:contact@cc-sevreloire.fr)



REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK en likant la page Facebook de « La Communauté de communes Sèvre & Loire ».

Ne ratez plus rien ! ACTUS, HORAIRES, INFOS, ÉVÉNEMENTS, PHOTOS, VIDÉOS, ÉQUIPEMENTS...



URBANISME

# UN CONSEIL POUR VOTRE PROJET DE CONSTRUCTION OU D'AMÉNAGEMENT ?

## RENCONTREZ GRATUITEMENT UN ARCHITECTE DU CAUE

Des permanences du CONSEIL d'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) se déroulent à l'Espace Loire de la Communauté de communes Sèvre & Loire à Divatte-sur-Loire, de septembre à décembre 2020.

VOUS SOUHAITEZ CONSTRUIRE, AGRANDIR OU RESTAURER, LE CAUE LOIRE-ATLANTIQUE VOUS PROPOSE DES CONSEILS ARCHITECTURAUX GRATUITS ET VOUS AIDE À MENER À BIEN VOTRE PROJET DANS LE RESPECT DES LÉGISLATIONS ET RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR.

Lors de ces permanences de 45 minutes, l'architecte pourra vous renseigner pour vos projets de construction, réhabilitation, surélévation, rénovation, aménagement, mais aussi dans votre réflexion, vos démarches environnementales, le choix des matériaux, et votre rapport aux professionnels de la maîtrise d'œuvre (architecte, maître d'œuvre, constructeur).

### LES RENCONTRES AVEC UN ARCHITECTE SUR RENDEZ-VOUS :

- Lundi 28 septembre 2020 de 14h à 17h
- Lundi 26 octobre 2020 de 14h à 17h
- Lundi 30 novembre 2020 de 14h à 17h
- Lundi 28 décembre 2020 de 14h à 17h

Prendre RDV au 02 51 71 54 70 ou au 02 40 20 20 44.

### NOTRE CONSEIL

Venez le plus en amont possible de votre projet. Le champ d'intervention du CAUE se situe au démarrage d'un projet, idéalement au stade des intentions, des renseignements techniques préalables.

RENSEIGNEMENTS : [www.cae44.com](http://www.cae44.com)

ÉCONOMIE

# PORTES OUVERTES POUR TOUS

## DU 2 AU 7 NOVEMBRE, VISITEZ LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE.

POKTES OUVERTES

LA SEMAINE entraînante découvrir NOS ENTREPRISES

2 au 7 novembre

VISITE APPRENTISSAGE RECRUTEMENT

RENSEIGNEMENTS [entraimente.cc-sevreloire.fr](http://entraimente.cc-sevreloire.fr)

ENFANCE & FAMILLE

ESPACE D'ÉCHANGE ENTRE PARENTS D'ADOS

# CAFÉ DISCUTE C'EST POUR VOUS, PARENT !



Le principe est de venir échanger sur un thème ou une situation qui pose problème. Les personnes évoquent leurs préoccupations avec leur ado, ce qui les empêche de dormir la nuit, les tracas de la vie quotidienne...



C'EST GRATUIT, SANS INSCRIPTION ET CELA DURE 1H30 :

- RDV jeudi 8 octobre à 20h à LA HAYE-FOUASSIÈRE - Citéjeun' - Espace Bellevue / 02 40 54 03 13
- RDV samedi 17 octobre à 10h à VALLET - Salle Georges Brassens - Boulevard Pusterle / 02 40 33 49 00
- RDV jeudi 12 novembre 20h à CLISSON - Aile Aquarium, Esplanade de Kieftgau / 02 40 54 03 13
- RDV jeudi 12 novembre à 20h à DIVATTE-SUR-LOIRE - Espace Jeunes / 06 46 26 50 97
- RDV samedi 28 novembre à 10h à LE FALLET - Moulin du Père de Vignard, rue de la Vallée / 02 40 80 40 24

Plus d'infos sur [bit.ly/3kz0skv](https://bit.ly/3kz0skv)

PARENTS DE NOS 11 COMMUNES

# EXPRIMEZ VOS ENVIES SUR LA PARENTALITÉ

VOUS AVEZ DES PRÉOCCUPATIONS QUANT À L'ÉDUCATION QUE VOUS DONNEZ À VOS ENFANTS ?

VOUS SOUHAITEZ POUVOIR ÊTRE INFORMÉS DES ACTIONS DE PARENTALITÉ QUI SE METTENT EN PLACE SUR LE TERRITOIRE DE LA CC SÈVRE & LOIRE ? VOUS AIMERIEZ VOUS INVESTIR POUR LA MISE EN PLACE D'ACTIONS À DESTINATION DES PARENTS ?

DES PARENTS ?

- Rejoignez-nous le jeudi 15 octobre à 20h, salle Frédéric PRAUD, rue du square, Le Loroux-Botttereau pour partager vos envies, vos besoins et faire connaissance avec les acteurs du territoire et projets du territoire.

Pour s'inscrire et participer à la soirée, remplissez le formulaire d'inscription ici [bit.ly/33h2kwy](https://bit.ly/33h2kwy)

ASSISTANTS MATERNELS

# RÉSERVEZ VOTRE ACTIVITÉ

LE RAM VOUS CONCOCTE UN BEAU PROGRAMME D'ANIMATIONS D'ÉVEIL

Les inscriptions en ligne sur [bit.ly/inscriptionram](https://bit.ly/inscriptionram)



# sèvre & loire news

la lettre d'infos mensuelle de la Communauté de communes Sèvre & Loire

## ÉCONOMIE

### PORTES OUVERTES DES ENTREPRISES POUR TOUS

DU 2 AU 7 NOVEMBRE, VISITEZ LES ENTREPRISES DE SÈVRE & LOIRE



SELON L'ENTREPRISE, VISITE LIBRE OU INSCRIPTION EN LIGNE

PLUS D'INFOS SUR [lentrainante.cc-sevreloire.fr](http://lentrainante.cc-sevreloire.fr)

## ÉVÈNEMENT

### CAFÉ DISCUTE



C'EST POUR VOUS, PARENTS D'ADO !



CAFÉ DISCUTE, UN ESPACE DE PAROLE GRATUIT ET SANS INSCRIPTION

- RDV jeudi 12 novembre à 20h, à CLISSON, salle Aqua'trium, Esplanade de Klettgau / 02 40 54 03 13
- RDV jeudi 12 novembre à 20h, à DIVATTE-SUR-LOIRE, Espace Jeunes / 06 46 26 50 97
- RDV samedi 28 novembre à 10h, à LE PALLET - Moulin du Pé de Vignard, rue de la Vallée / 02 40 80 40 24

PLUS D'INFOS SUR [bit.ly/3k70sKu](http://bit.ly/3k70sKu)



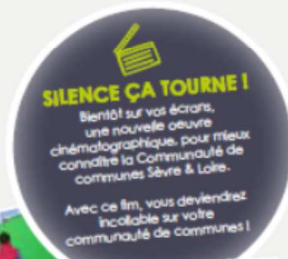
## MEDIAS & COMMUNICATION

### MIEUX CONNAÎTRE LA CC SL, ÇA VOUS DIT ?

AVEZ-VOUS REÇU LE NOUVEAU JOURNAL SÈVRE & LOIRE, DANS VOTRE BOÎTE AUX LETTRES ? AVEZ-VOUS VU NOTRE DERNIER FILM ?

### RETOUR VERS... LA CC SL, BIENTÔT SUR VOS ÉCRANS

Dans ce futur court-métrage, Cédric, nouvellement élu en Sèvre Loire, est pressé de découvrir les compétences de la CC SL... Vous aussi ? Ce film vous explique tout.



### MIEUX VOUS INFORMER : UNE PRIORITÉ

Afin de vous offrir toute l'information nécessaire pour vous simplifier la vie, nous développons de nouveaux outils de communication et de promotion du territoire.

- Consultez notre nouveau journal interactif en ligne sur [bit.ly/journal-ccsl-01](http://bit.ly/journal-ccsl-01)
- Pour être informé(e) de toutes nos actualités, nos événements, inscrivez-vous à notre NEWSLETTER SEVRE & LOIRE, sur [cc-sevreloire.fr/newsletter](http://cc-sevreloire.fr/newsletter)
- Afin de répondre au mieux à vos attentes, donner votre avis et remplissez notre sondage en ligne sur [bit.ly/sondage-ccsl-01](http://bit.ly/sondage-ccsl-01)



RDV sur [bit.ly/nos-films-ccsl](http://bit.ly/nos-films-ccsl)



### Nous contacter

02 51 71 92 12 ou à [contact@cc-sevreloire.fr](mailto:contact@cc-sevreloire.fr)



REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK en likant la page Facebook de « La Communauté de communes Sèvre & Loire ».

Ne ratez plus rien ! ACTUS, HORAIRES, INFOS, ÉVÈNEMENTS, PHOTOS, VIDÉOS, ÉQUIPEMENTS...



URBANISME

# LE PLUI & SES ATOUTS POUR L'URBANISME



LE PLUI APPELÉ AUSSI PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL PERMET DE COORDONNER, À L'ÉCHELON INTERCOMMUNAL, LES POLITIQUES D'URBANISME, D'HABITAT ET DE DÉPLACEMENTS. C'EST UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT GLOBAL À L'ÉCHELON INTERCOMMUNAL QUI PERMET D'AVOIR UNE VISION À LONG TERME EN MATIÈRE D'URBANISME.

Depuis le début de l'année 2020, la Communauté de communes Sèvre & Loire a lancé son projet d'élaboration du diagnostic de territoire, en vue d'établir un PLUi.

En Sèvre & Loire, le PLUi est le fruit d'un travail collaboratif entre la communauté de communes et les élus des 11 communes de notre territoire. A terme, le PLUi sera le « super-document stratégique de référence » de notre intercommunalité et permettra d'acter sur papier la vision de demain pour tout notre territoire, d'ici à 15-20 ans.

A lui seul, il abordera de nombreux sujets tels que l'habitat, la biodiversité, les déplacements, le développement économique, les lieux de vie partagés, la place de l'agriculture sur le territoire...

Demain, ce grand plan d'action de cohérence territoriale permettra également d'organiser le travail en lien avec les territoires voisins. A notre échelle intercommunale, le PLUi détermine de manière globale, pour chaque commune du territoire, les possibilités de construction et d'usage des sols. Véritable reflet de l'expression du projet politique communautaire d'aménagement et de développement du territoire, les élus de ce mandat en font une priorité de leur feuille de route, en cohérence avec les politiques nationales et territoriales. **Demain, le PLUi remplacera progressivement les PLU communaux existants.**

Co-construit et partagé avec les élus municipaux, ce document établi à l'échelon intercommunal sera aussi élaboré en concertation avec les habitants.

## HABITANT(E) DES 11 COMMUNES DE SÈVRE & LOIRE, JOUEZ AUSSI VOTRE RÔLE EN DONNANT VOS IDÉES SUR VOTRE VISION DU TERRITOIRE

Comment ? En complétant le registre d'idées et d'observations dans l'un des 13 lieux possibles

- au siège de la CCSL, à l'Espace Sèvre, à Vallet
- à la CCSL, à l'Espace Loire, à Divatte sur Loire
- dans chaque mairie des communes de la CC Sèvre & Loire

### CALENDRIER DU PROJET

- de 2020 à 2022 : phase d'étude et de concertation avec les habitants

- Élaboration par les élus communautaires & coconstruction et partage par les élus municipaux
- Alimentation et construction du projet avec la collaboration des habitants, via le registre des observations

- en 2022 : traduction graphique du PLUi

- de 2023 à 2024 : phase de consultation et de validation

- Arrêt du projet de PLUi et enquête publique
- Aboutissement du PLUi

### BESOIN DE RENSEIGNEMENTS ?

Ecrivez-nous à [plui@cc-sevreloire.fr](mailto:plui@cc-sevreloire.fr) ou par courrier à Service PLUi, Communauté de communes Sèvre & Loire, Espace Loire, ZA de la Sensive, 84 rue Jean Monnet, 44430 Divatte-sur-Loire



### BREVES

## DÉCHETS : DÉGRADATION DU TRI !

Nos services constatent une forte dégradation de la qualité du papier dans les colonnes d'apports volontaires. Merci de ne plus jeter de cartons, cartonnets et déchets ménagers dans les points d'apports volontaires.

## PISCINES : HORAIRES D'OUVERTURE DU 19 AU 31 OCTOBRE 2020

Durant les vacances d'automne voici les horaires des deux piscines

**PISCINE DIVAQUATIC, LE LOROUX-BOTTEREAU**  
Lundi au vendredi : 11h30-13h45 / 15h-19h  
Samedi : 10h-12h, pour bébés plouf / 14h30-18h  
Dimanche : 9h30-12h30 (Fermée 1er novembre)

**PISCINE NAIADOLIS, VALLET**  
lundi : 11h-18h30  
mardi : 11h-22h  
mercredi : 11h-18h30  
jeudi : 11h-18h30  
vendredi : 11h-22h  
samedi : 9h-12h30 / 14h-18h  
dimanche : 9h-12h30 / 14h-17h

## RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE

**BIBLIOTHÈQUE À LA BOISSIÈRE-DU-DORÉ**  
mercredi 10h30-12h  
vendredi 16h-18h  
samedi 10h30-12h

**BIBLIOTHÈQUE À LA CHAPELLE-HEULIN**  
mardi 16h-18h  
mercredi 16h-18h  
vendredi 15h-17h  
samedi 10h30-12h

**BIBLIOTHÈQUE À LA REGRIPIÈRE**  
mercredi 10h-12h et 16h-18h  
samedi 10h30-12h  
dimanche 10h30-12h

**BIBLIOTHÈQUE AU PALLET**  
mercredi 10h-12h et 16h-19h  
jeudi 16h-18h  
samedi 10h30-12h

**BIBLIOTHÈQUE À MOUZILLON**  
lundi 16h-18h  
mercredi 16h-18h  
jeudi 16h-18h  
samedi 10h30-12h  
dimanche 10h30-12h

**MÉDIATHÈQUE À VALLET**  
mardi 16h-18h  
mercredi 10h-18h  
vendredi 15h-19h  
samedi 10h-12h30 et 14h30-18h  
dimanche 10h30-12h



## SEMES, PÉPINIÈRE DE CARRIÈRE ET D'AVENIR

### Notre objectif : favoriser votre accès à l'emploi

SEMES vous accompagne dans votre retour à l'emploi ! Pour cela, nous vous proposons des missions de travail pour vous aider à vous relancer dans la vie active, ainsi qu'un accompagnement personnalisé.

### SEMES vu par une salariée de SEMES

**« Grâce à l'écoute, la compréhension et le soutien de SEMES, j'ai repris confiance en moi.**

*En congé parental depuis 5 ans, j'ai perdu toute sociabilité avec mon entourage et je ne pouvais pas reprendre mon métier (aide médico psychologique) car celui-ci n'était plus compatible avec ma vie de famille.*

*Pas évident de trouver quelque chose qui puisse nous permettre de concilier vie privée et boulot ! Mais aussi de pallier ce manque de CONFIANCE en soi, cette IMAGE qu'on a de SOI et de se sentir UTILE.*

*L'accueil, le sourire, le soutien et l'écoute ont été bénéfiques pour moi. L'équipe de SEMES m'a aidé à développer des qualités perdues. J'ai pu toucher à plusieurs domaines d'activités que je ne connaissais pas pour acquérir de l'expérience ».*



### Mise à disposition de personnel

ENTREPRISES	COLLECTIVITÉS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manutention</li> <li>• Restauration</li> <li>• Nettoyage</li> <li>• Entretien des espaces verts</li> <li>• Travaux publics/Bâtiment</li> <li>• Logistique (mise sous plis, distribution)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restauration scolaire</li> <li>• Espaces verts</li> <li>• Entretien des locaux</li> <li>• Gestion des déchets</li> <li>• Manutention</li> <li>• Animation et surveillance</li> </ul>

Besoin d'un soutien pour retrouver un emploi, n'attendez plus, contactez-nous !

SEMES – 6 rue de Bazoges  
44330 Vallet  
06 22 00 30 58 /  
[vallet@semes-44.fr](mailto:vallet@semes-44.fr)

PARTICULIERS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien du domicile</li> <li>• Entretien du linge</li> <li>• Petit bricolage</li> </ul>

Site de Vallet  
tél. 06 22 00 30 58

Site de Clisson  
tél. 02 40 03 93 54

Site d'Aigrefeuille s/ Maine  
tél. 02 40 26 12 72



[www.semes-44.fr](http://www.semes-44.fr)



---

## DEUX NEWSLETTERS RIEN QUE POUR VOUS

---

Deux newsletters rien que pour vous... arrivent dans votre boîte aux lettres prochainement.

INSCRIVEZ VOUS À LA NEWSLETTER SEVRE ET LOIRE : UN EMAIL CHAQUE MOIS

Pour recevoir toutes les actus du moment de la Communauté de communes Sèvre et Loire, cliquez sur :

<https://interco.cc-sevreloire.fr/newsletter/>

---

WWW.AIDANTS44.FR

---

# VOUS AIDEZ UN PROCHE ? ET VOUS, QUI VOUS SOUTIENT ?

Ma mère est malade.  
Je m'en occupe.  
Mais qui peut m'aider  
pour les démarches  
administratives ?

Ma fille a un handicap.  
Nous sommes là pour elle.  
Mais où trouver  
des aides financières  
pour faire face ?



Mon mari souffre  
de troubles du  
comportement.  
Je suis à ses côtés.  
Mais je ne sais pas  
toujours comment  
réagir ?

**En Loire-Atlantique  
pour vous INFORMER et vous ORIENTER**

**www.aidants44.fr**

**02.51.80.30.19**

**Retrouvez des actualités nationales et départementales,  
des manifestations et solutions près de chez vous !**



## LES CONSEILS DE MAXIME MACÉ



Rue de la Commune  
Tél. 02.40.33.62.69

En ce début novembre, il est temps à présent de commencer les taillages et élagages. N'hésitez pas à bien nettoyer vos arbustes, pré-tailler les rosiers, enlever le bois mort etc. Vous pouvez aussi, si le temps le permet travailler sur vos gazons, c'est le moment de faire vos regarnissages.

Anticipez l'hiver et le froid en couvrant les arbustes qui craignent les basses températures (citronniers, lauriers rose).

Côté potager, on peut encore semer les radis TRETO en serre ou sous abris, C'est aussi le moment de piquer les choux pommes d'hiver et de piquer l'ail et les oignons. Si vous choisissez de laisser votre jardin au repos à l'hiver n'hésitez pas mettre en place un couvert avec vos feuilles mortes. Une fois décomposées, elles nourriront votre sol pour l'année prochaine.

Dernier point, c'est le moment de planter vos arbres fruitiers et arbustes,

Novembre est la meilleure période pour planter les rosiers, les arbres et arbustes.

En plantant au mois de novembre, vous facilitez l'enracinement avant les premières gelées hivernales.

Vous aurez donc une meilleure reprise au printemps et la floraison sera plus belle.

Vous pouvez passer nous voir à la jardinerie pour plus de conseils sur la taille et la plantation.

Dicton du mois : « A la Sainte Catherine, tout bois prend racine ».



## RAGOUT POTIMARRON ET POIS CHICHES

- 2 échalotes
- 2 oignons
- 1 potimarron
- 1 bouillon de légumes
- 500g de tomates pelées
- 1 c.à.s. de sucre brun
- 2 c.à.s. de maïzena
- 500g de pois chiche cuits



Emincez finement vos oignons et vos échalotes. Coupez le potimarron en carrés.

Pour cette recette, j'ai utilisé des pois chiches et une boîte de tomates pelées en conserve ou les dernières tomates du jardin. Coupez grossièrement vos tomates.

Faites revenir les oignons et les échalotes dans un peu d'huile. Lorsqu'ils commencent à brunir ajoutez vos morceaux de potimarron. Mélangez le tout et laissez sur un feu moyen-fort pendant 5 minutes.

Ajoutez vos tomates, le sucre, salez et poivrez, puis recouvrez vos légumes d'eau.

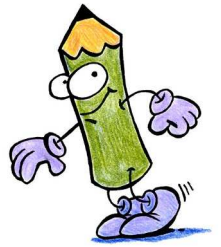
Dans un petit bol, mélangez la maïzena avec un peu d'eau. Ajoutez la maïzena à votre ragout.

Baissez le feu et mélangez. Laissez cuire pendant 20 minutes environ. Ajoutez vos pois chiches et laissez votre ragout sur le feu encore 10 minutes.

*Bon  
Appétit!*

# JEUX

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B										
C				■				■		
D										
E				■	■	■		■		■
F						■				
G			■			■				
H									■	
I			■							
J										



Jeu proposé par une habitante de La Regrippière.

## VERTICAL

1. Boisson pour les enfants.
2. D'une manière parfaite.
3. Ensembles des vêtements.
4. Route de France - Petit et gros.
5. A l'envers : engin de course - Faire une greffe.
6. Mélange de luire - Fin anglaise.
7. Fine tout en vrac - Coupure dans la montagne.
8. Mesure chinoise - Accepter.
9. Commune de Belgique - Le meilleur - Voyelles.
10. Joueuse à l'épée.

## HORIZONTAL

- A. Grosse cucurbitacée dans Cendrillon.
- B. Vraiment reconnu.
- C. Dix anglais - Cri dans l'arene - Consonnes de doc.
- D. Augmenter de nouveau.
- E. La fin de la carambole.
- F. Rivière des Pyrénées - Cousin de la praire.
- G. Consonnes de nom - Nationale 7 - Blesse.
- H. Il renouvelle l'air.
- I. Consonnes d'Eden - Fleurs jaunes ou violettes, ou idées.
- J. Faute d'inattention.

## RÉPONSES AU JEU DU MOIS PRÉCÉDENT

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	R	E	P	E	R	T	O	I	R	E
B	A	P	E	R	C	U	S	■	A	G
C	N	O	R	D	■	A	T	O	L	L
D	D	U	E	R	O	■	I	C	L	A
E	O	S	S	E	U	S	E	■	I	N
F	N	S	■	■	T	E	■	C	E	T
G	N	E	V	E	R	■	R	E	M	I
H	E	T	A	L	E	■	A	S	E	N
I	U	T	■	■	A	R	C	A	N	E
J	R	E	C	O	U	V	E	R	T	S







## PLANNING MEDICAL

- PHARMACIE DE GARDE DU MAINE ET LOIRE ET LOIRE ATLANTIQUE 118 418
- SERVICES VETERINAIRES ..... 02.40.33.94.63 ou 02 41 64 74 80
- TAXIS DU VIGNOBLE ..... 02.40.120.220
- TAXIS GOULEAU ..... 02.40.33.93.38
- AMBULANCE GOULEAU ..... 02.40.33.95.77
- AMBULANCE DOUILLARD ..... 02.40.33.92.05

## PERMANENCE INFIRMIERE

- **CABINET INFIRMIER VALLET** : 1 bd de l'Europe 44330 VALLET  
Mesdames CHAMPIN-FAVREAU & RACOUPEAU .. 06.81.97.60.17
- **CABINET INFIRMIER GESTE** : 3 rue de Bretagne 49600 GESTE  
Mesdames BAUDRY-ROUSSELOT-DUGRAY ..... 02.41.56.69.07
- **INFIRMIERES LIBERALES** :
  - Mme ROBIN (3 bd de l'Europe) 06.70.35.33.57
  - M. BIROT (3 bd de l'Europe) 06.70.35.33.57
  - M. PAPIN (12bd d'Italie) 06.60.27.62.06
  - Mme CORMERAIS (12 bd d'Italie) 02.40.33.92.58



**SAMU**



**Police  
Gendarmerie**



**Pompiers**



**Toutes  
urgences**

## NUMEROS D'URGENCE

## ATTESTATION DE DEPLACEMENT DEROGATOIRE

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire<sup>1</sup> :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité<sup>3</sup> dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
- Consultations, examens et soins ne pouvant être ni assurés à distance ni différés et l'achat de médicaments.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précoces ou la garde d'enfants.
- Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

- 1 Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré est dans le champ de l'une de ces exceptions.
- 2 A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
- 3 Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

## ATTESTATION DE DEPLACEMENT DEROGATOIRE

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire<sup>1</sup> :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité<sup>3</sup> dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
- Consultations, examens et soins ne pouvant être ni assurés à distance ni différés et l'achat de médicaments.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précoces ou la garde d'enfants.
- Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

- 1 Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré est dans le champ de l'une de ces exceptions.
- 2 A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
- 3 Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.